

Dotation à l'Installation en Agriculture (DIA)

Formation pour obtenir une aide de l'Etat pour s'installer en agriculture

Lancement de la prochaine session le 9 décembre 2014
(200 heures de formation sur 6 mois)

Une exploitation agricole est d'abord une entreprise. Etre agriculteur c'est avant tout être chef d'entreprise. Devenir agriculteur nécessite donc d'être formé, dans des domaines tant technique que sur la comptabilité, la gestion ou encore l'économie.

La Dotation à l'installation en agriculture (DIA) est une aide de l'Etat pour contribuer à s'installer en agriculture. L'acquisition d'une capacité professionnelle est une obligation réglementaire ouvrant droit à cette aide de l'Etat pour s'installer en agriculture. Mais c'est aussi et surtout un moyen de préparer son installation en développant ses compétences de conduite d'exploitation et ses capacités d'adaptation à un milieu social rural en pleine mutation. C'est-à-dire apprendre à agir en chef d'entreprise.

Les modules de formation proposés par la Chambre d'agriculture s'inscrivent dans le cadre des exigences de formation de la convention cadre ouvrant droit à la DIA, soit 200 heures de formation, conférant la capacité professionnelle agricole, pour les candidats ne répondant pas aux exigences d'un diplôme agricole minimum, le BEPA.

La diversité des exploitations agricoles étant très large (polyculture élevage, viande bovine, porcine, caprine, ovine, avicole, grandes cultures, productions légumières et maraîchères, productions horticoles, apiculture...), il s'avère difficile d'intégrer toutes les spécificités dans un seul tronc commun. Ainsi, les candidats, selon leur projet d'installation et sur les conseils des techniciens provinciaux ou des centres de formation, pourront ensuite compléter leur parcours de formation en s'inscrivant aux formations thématiques proposées par les différentes structures de formation en Nouvelle-Calédonie (CFPPA, CFAA de la Chambre d'agriculture, Centre de promotion apicole de Boghen...).

● **Contenu de la formation DIA :**

1. Formation « Tronc commun » :

164 heures de formation réparties ainsi :

1 - Connaître l'organisation de la filière agricole en Nouvelle-Calédonie	16 heures
2 - Acquérir des notions de droit liées à l'exploitation agricole	8 heures
3 - Connaître les généralités sur la comptabilité agricole	8 heures
4 - Analyser les résultats technico-économiques d'une exploitation agricole pour prendre la bonne décision	56 heures
5 - Assurer et organiser le suivi administratif de son exploitation	8 heures
6 - Gérer le travail sur l'exploitation agricole	20 heures

7 - Commercialiser et promouvoir des produits de qualité pour son exploitation agricole	16 heures
8 - Gérer et utiliser l'eau sur son exploitation agricole	8 heures
9 - Protéger ses végétaux et avoir de bonnes pratiques dans l'utilisation des produits phytosanitaires (délivrance « CERTIPHYTO-NC »)	24 heures

2. Formation « spécialité » :

D'une durée de 36 heures, selon le projet du candidat :

- . La province Sud propose 6 modules bi annuel, sur un rythme de 3 modules par an :
Année 1 : élevage bovin, verger et agriculture biologique
Année 2 : maraîchage, apiculture et aviculture poulet de chair
- . La province Nord dispose chaque année d'un catalogue de formations thématiques programmées sur l'année.

● Déroulement de la formation « tronc commun » de la DIA :

La formation se déroulera à l'antenne de la Chambre d'agriculture à Nessadiou (à Bourail).
Dates des différents modules en programmation :

- . Acquérir des notions de droit liées à l'exploitation agricole :
9 décembre 2014
- . Commercialiser et promouvoir des produits de qualité pour son exploitation agricole
10 et 11 décembre 2014
- . Assurer et organiser le suivi administratif de son exploitation
16 décembre 2014
- . Connaître les généralités sur la comptabilité agricole
17 décembre 2014
- . Connaître l'organisation de la filière agricole en Nouvelle-Calédonie
13 et 14 janvier 2015
- . Protéger ses végétaux et avoir de bonnes pratiques dans l'utilisation des produits phytosanitaires
3, 10 et 17 février 2015
- . Gérer le travail sur l'exploitation agricole
3 et 4 mars 2015
- . Analyser les résultats technico-économiques d'une exploitation agricole pour prendre la bonne décision
19 et 26 mai 2015 et 2, 9, 16, 23, 30 juin 2015

● A qui s'adresse ces formations ?

Ce parcours s'adresse à tout porteur de projet agricole, inscrit au Registre de l'agriculture. Cette formation est gratuite, sur la base d'un financement provincial. A ce jour, quatorze personnes sont déjà inscrites en provenance de la province Sud et de la province Nord.

Contact presse :

Sophie Golfier
Responsable communication
24 31 60 - 78 18 19 sgolfier@canc.nc